



Communauté de Communes Sèvre & Loire  
1, Place Charles de Gaulle  
44430 VALLET  
Tel : 02 51 71 92 12

# **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

**Exercice 2019**

---

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2017

# SOMMAIRE

## TABLE DES MATIERES

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</b> .....	<b>4</b>
1.1. <i>PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI</i> .....	4
1.2. <i>MODE DE GESTION DU SERVICE</i> .....	6
1.3. <i>ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0) EN NOMBRE DE FOYERS</i> .....	7
1.4. <i>NOMBRE D'ABONNES</i> .....	7
1.5. <i>VOLUMES FACTURES</i> .....	8
1.6. <i>DETAILS DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS</i> .....	8
1.7. <i>AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0)</i> .....	9
1.8. <i>LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET/OU TRANSFERT</i> .....	9
1.9. <i>LES STATIONS D'EPURATION DES EAUX USEES</i> .....	12
1-9-1 : <i>Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P203.3)</i> .....	14
1-9-2 : <i>Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3)</i> .....	14
1-9-3 : <i>Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU ( P205.3)</i> .....	14
1-9-3 : <i>Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel(P254.3)</i> .....	14
1.10. <i>QUANTITES DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION (D203.0)</i> .....	15
1-10-1 : <i>Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration</i> .....	15
1-10-2 : <i>Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration</i> .....	15
1-10-3 : <i>Taux de boues évacuées selon les filières conforme à la réglementation (P206.3)</i> .....	15
1.11. <i>PROGRAMME DE TRAVAUX</i> .....	16
1-11-1 <i>pour l'année 2019: les grands travaux effectués</i> .....	16
1-11-2 <i>pour l'année 2020, les travaux prévisionnels :</i> .....	16
<b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE</b> .....	<b>17</b>
2.1. <i>MODALITES DE TARIFICATION</i> .....	17
2.2. <i>FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0)</i> .....	19
2.3. <i>RECETTES</i> .....	20

2.4. BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....	21
3. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	22
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....	24
4.1. MONTANTS FINANCIERS.....	24
4.2. ETAT DE LA DETTE DE SERVICE .....	24
4.3. AMORTISSEMENTS .....	24
5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU .....	25
5.1. ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P207.0).....	25
5.2. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE ( CF L1115-1-1 DU CGCT).....	25

# 1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal** depuis le 1 janvier 2018.

Nom de la collectivité : Communauté de communes Sèvre et Loire.

Caractéristiques : EPCI, Communauté de communes

Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Territoire desservi : Divatte sur Loire, La Boissière du Doré, La Chapelle Heulin, La Regrippière, Le Pallet, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Mouzillon, La Remaudière, Saint Julien de Concelles et Vallet



Existence d'une CCSP :  Oui  Non

Existence d'un règlement de service :  Oui, date d'approbation\* : 14/11/2018.  Non

Existence d'un zonage : Oui, date d'approbation : variable suivant les communes Non

Toutes les communes ont déjà fait l'objet d'un schéma directeur eaux usées à l'exception des communes de La Boissière du Doré, du Loroux-Bottereau et de la commune déléguée de Barbechat. Le schéma directeur de Mouzillon est quant à lui ancien (1993). A noter que le schéma directeur de Vallet de 2013 s'est basé sur les mesures réalisées en 2003.

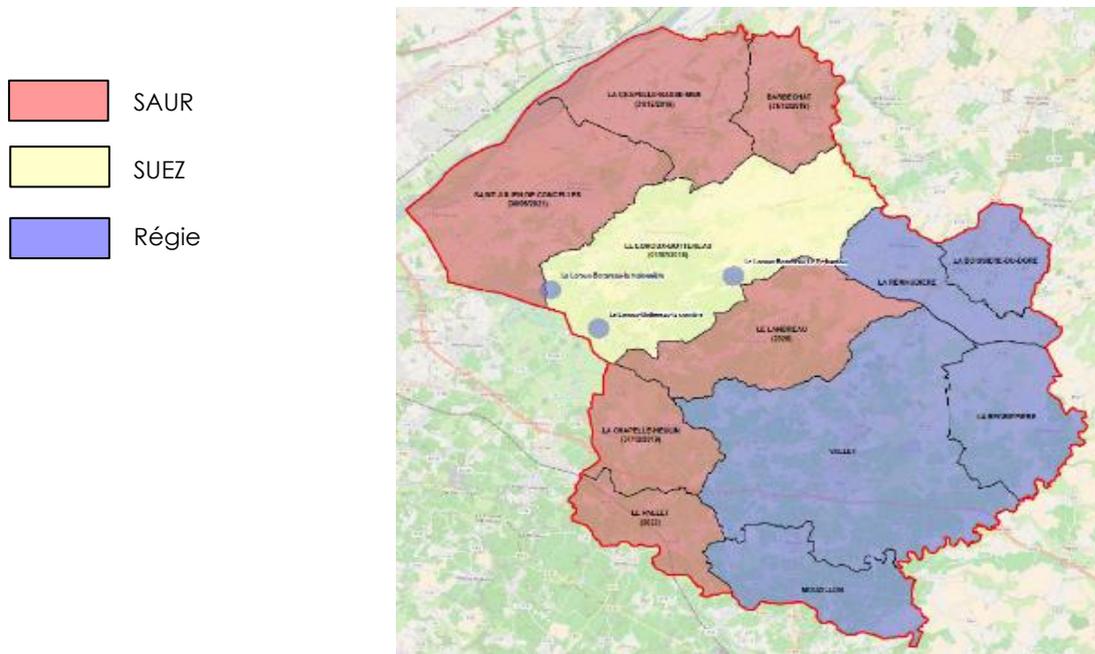
Communes	Assainissement collectif
Divatte-sur-Loire (Barbechat)	-
Divatte-sur-Loire (La Chapelle-Basse-Mer)	2008
Le Landreau	2015
Le Loroux-Bottereau	Plan de zonage de 2010
La Remaudière	En cours de finalisation
Saint Julien-de-Concelles	2011
La Boissière du Doré	-
La Chapelle-Heulin	2011
Le Pallet	2015
La Regrippière	2006
Vallet	2013
Mouzillon	1993

**Un schéma directeur d'assainissement global au niveau de la collectivité a été lancé en avril 2020.**

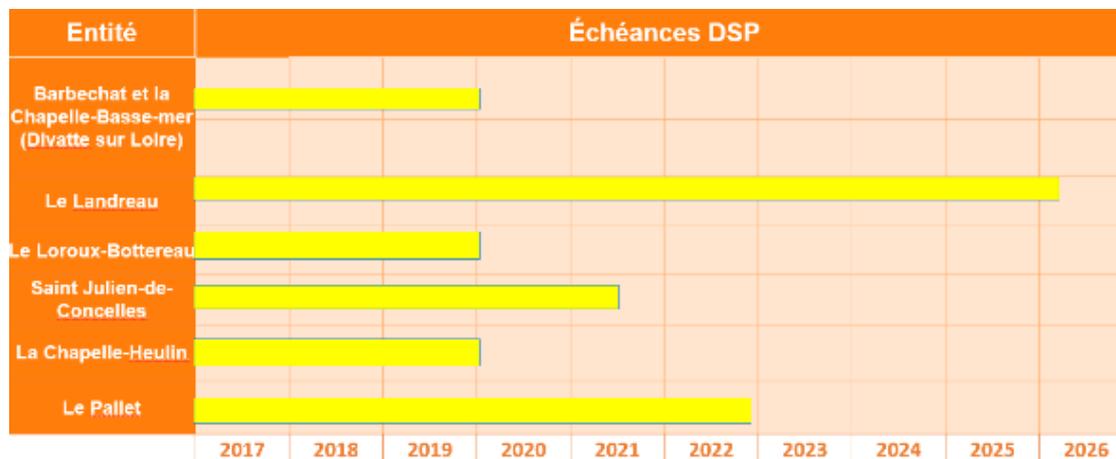
## 1.2. Mode de gestion du service

En 2019, deux modes de gestion coexistaient sur le territoire :

- Des **délégations de services publiques** sur 6 communes avec des différences en termes de contenu, de temporalité et de gestionnaires ;
- Une **régie communautaire** sur 5 communes.



Les échéances des DSP présentes sur le territoire sont précisées ci-dessous :



L'année 2019 est la deuxième année d'exercice de la compétence à l'échelon communautaire. Dans une période de transition, la gestion opérationnelle a été globalement portée sur le principe d'un partenariat, via un conventionnement, avec les communes pour qu'elles continuent à remplir les missions qu'elles exerçaient auparavant sur le terrain.

### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) en nombre de foyers

Le service public d'assainissement collectif dessert approximativement **14 964 foyers soit 73%** des foyers de la collectivité.

Commune	Population totale INSEE	Nombre de foyers en AC	Nombre de foyers en ANC	% foyers en AC	% foyers en ANC
Divatte sur Loire	6 943	2 337	604	79,5%	20,5%
La Boissière du Doré	1 064	311	127	71,0%	29,0%
La Chapelle Heulin	3 308	1 186	181	86,8%	13,2%
La Regrippière	1 553	356	271	56,8%	43,2%
La Remaudière	1 298	247	240	50,7%	49,3%
Le Landreau	3 291	779	583	57,2%	42,8%
Le Loroux-Bottreau	8 360	2 495	953	72,4%	27,6%
Le Pallet	3 292	1 318	163	89,0%	11,0%
Saint Julien de Concelles	7 015	2 259	881	71,9%	28,1%
Mouzillon	2 882	3 676	291	70,8%	29,2%
Vallet	9 185		1 227		
<b>Total</b>	<b>48 191</b>	<b>14 964</b>	<b>5 521</b>	<b>73,0%</b>	<b>27,0%</b>

### 1.4. Nombre d'abonnés

Le service public d'assainissement collectif dessert **14964 abonnés (=branchements) au 31/12/2019**.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Branchement 2018	Branchement 2019	Variation 2018-2019
Divatte sur Loire	2192	2337	6,6%
La Boissière du Doré	298	311	4,4%
La Chapelle Heulin	1160	1186	2,2%
La Regrippière	356	356	0,0%
Le Pallet	1272	1318	3,6%
Le Landreau	717	779	8,6%
Le Loroux-Bottreau	2452	2495	1,8%
La Remaudière	247	247	0,0%
Saint Julien de Concelles	1997	2259	13,1%
Mouzillon	3604	3676	2,0%
Vallet			
<b>Total</b>	<b>14295</b>	<b>14964</b>	<b>4,7%</b>

Données du rapport annuel facturation assainissement 2019 et 2018 sauf pour le Loroux-Bottreau issu du rapport d'activité du prestataire SAUR

La densité linéaire d'abonnées (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **45.81 abonnés par km**.

## 1.5. Volumes facturés

Communes	Volume 2018	Volume 2019	Variation 2018-2019
Divatte sur Loire	202568	194415	-4%
La Boissière du Doré	25223	24500	-3%
La Chapelle Heulin	97579	97288	0%
La Regrippière	26340	27107	3%
Le Pallet	101930	103185	1%
Le Landreau	60026	60196	0%
Le Loroux-Bottereau	203937	215298	6%
La Remaudière	21061	28192	34%
Saint Julien de Concelles	148706	200595	35%
Mouzillon			
Vallet	304195	288650	-5%
<b>Total</b>	<b>1191565</b>	<b>1239426</b>	<b>4%</b>

Répartition volume usagers :

Communes	Nombre d'usagers	volume 2019	Moyenne 2019 (m3/usager/an)	Moyenne 2019 (l/usager/j)	Moyenne 2018 (l/usager/j)
Divatte sur Loire	5843	194415	33,3	91	101
La Boissière du Doré	778	24500	31,5	86	93
La Chapelle Heulin	2965	97288	32,8	90	93
La Regrippière	890	27107	30,5	83	81
Le Pallet	3295	103185	31,3	86	90
Le Landreau	1948	60196	30,9	85	93
Le Loroux-Bottereau	6238	215298	34,5	95	91
La Remaudière	618	28192	45,6	125	93
Saint Julien de Concelles	5648	200595	35,5	97	84
Mouzillon					
Vallet	9190	288650	31,4	86	91
<b>Total</b>	<b>37411</b>	<b>1239426</b>	<b>33,1</b>	<b>91</b>	<b>92</b>

On constate depuis plusieurs années une légère baisse de consommation d'eau.

## 1.6. Détails des imports et exports d'effluents

Aucun apport d'effluent ou export hors de la communauté de communes

## 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2018 : 2 (non remise à jour suite à la prise de compétence de la Communauté de communes).

1 sur Divatte sur Loire : Brasserie artisanal Divatte de 2013 à 31/12/2019

1 sur la Chapelle Heulin : Etablissement Castel (13/05/2018)

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 10,6 km de réseau unitaire hors branchements,
- 315,8 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, dont 50,5 km en refoulement et 21,6 km sous vide/pression (Divatte-sur-Loire et Saint-Julien-de-Concelles).

soit un linéaire de collecte total de **326 km**

Communes	gravitaire séparatif	gravitaire unitaire	refoulement unitaire	refoulement separatif	sous vide/ sous pression	Nombre de poste de relevage
D/ L: Barbechat	4 491			671	0	3
D/L: La chapelle Basse mer	44 566			7 361	6 707	20
La Boissière du Doré	4 785	1 611	48	19	0	1
La Chapelle Heulin	22 630	1 947				5
La Regrippière	5 115			860		3
Le Pallet	22 043			8 927		18
Le Landreau	13 946			1 465		4
Le Loroux-Bottereau	35 315			6 142		5
La Remaudière	4 851			118		1
Saint Julien de Concelles	32 005			12 859	14 863	20
Mouzillon	16 037			5 979		9
Vallet	37 906	6 910	41	6 097		13
<b>TOTAL</b>	<b>243 692</b>	<b>10 468</b>	<b>89</b>	<b>50 497</b>	<b>21 569</b>	<b>102</b>

L'évolution du linéaire vis-à-vis du rapport 2018 est essentiellement liée à une actualisation d'une partie de la base SIG via des campagnes de relevés sur site et en raison de projet d'extension réalisé en 2019.

Un ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie sur les réseaux de collecte :

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Surverse sur réseau unitaire	Pr rue de Bazoges, Vallet	1 500 m <sup>3</sup>

5 stations d'épuration sont équipées d'un bassin tampon en tête de filière sur site :

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin tampon avec surverse	Divatte sur Loire	500 m <sup>3</sup>
Bassin tampon avec surverse	Le Landreau	150 m <sup>3</sup>
Bassin tampon avec surverse	La Chapelle Heulin	250 m <sup>3</sup>
Bassin tampon avec surverse	Le Pallet	200 m <sup>3</sup>
Bassin tampon avec surverse	Le Loroux Bottereau	150 m <sup>3</sup>

Entretien des réseaux :

Le taux de curage des réseaux atteint, de manière globale, 4.7% du linéaire :

Communes	Curage préventif (ml)	Débouchage ponctuel	Passage Caméra (ml)
DIVATTE SUR LOIRE	6515	3	1484
LE LANDREAU	1157	0	417
LE LOROUX-BOTTEREAU	1452	5	0
LA REMAUDIERE	0	1	0
ST JULIEN DE CONCELLES	2100	12	0
LA BOISSIERE DU DORE	0	0	0
LA CHAPELLE HEULIN	1698	0	0
LE PALLET	2511	1	730,4
LA REGRIPIERE	0	0	0
VALLET	0	1	0
MOUZILLON	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>15433</b>	<b>23</b>	<b>2631,4</b>

Contrôle de branchement :

En 2019, il y a eu 1191 contrôles de conformité des branchements :

Communes	contrôle branchement existant	contrôle branchement neuf	contrôle tranche (lors d'extension de réseau neuf)	contrôle vente	contre visite
DIVATTE SUR LOIRE	62	0	55	53	8
LE LANDREAU	2	3	0	11	0
LE LOROIX-BOTTEREAU	348			45	
LA REMAUDIERE*				11	
ST JULIEN DE CONCELLES	2	1	144	42	8
LA BOISSIERE DU DORE*				6	
LA CHAPELLE HEULIN	97		9	32	9
LE PALLET	1	6	3	48	8
LA REGRIPIERE*				10	1
VALLET*				81	2
MOUZILLON*				21	2
*Communes en régie		60			
<b>TOTAL</b>	<b>512</b>	<b>70</b>	<b>211</b>	<b>360</b>	<b>38</b>

## 1.9. Les stations d'épuration des eaux usées

Le service gère 27 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées d'une capacité épuratoire totale de **49235 EH** :

- 7 Boues activées (> 1000 EH) : Moy. Âge 10 ans
- 4 Filtres plantés de roseaux (390 à 1000 EH) : Moy. Âge 9 ans
- 6 Filtres à sable (200 à 330 EH) : Moy. Âge 15 ans
- 10 Lagunes (270 à 1200 EH) : Moy. Âge 30 ans

Les principales stations d'épuration structurantes, sont récentes :

Communes	Nom station	Filière de traitement	Capacité nominale (EH)	Année de construction
Divatte sur Loire: Barbechat	Le bois Jahan	Filtre planté de roseaux	1000	2014
Divatte sur Loire: La Chapelle Basse Mer	Le plessis	Boues activées	5000	2012
Le landreau	Bas briacé	Filtre à sable	200	2004
	Le Gotay	Boues activées	1900	2005
Le Loroux bottereau	les bas prés	Boues activées	7250	2009
	Le Pé Bardou	Lagunage	270	1986
	La Mallonière	Filtre à sable	100	2001
	La Coindrie	Filtre à sable	180	2001
La Remaudière	Chemins de landemont	Lagunage	280	1980
	La Savatterie	Filtre planté de roseaux	400	2007
saint julien de concelles	Les planches	Boues activées	6000	2004
La boissière du Doré	Route de Vallet	Lagunage	300	1985
	Route de la Remaudière	Lagunage	550	2004
la Chapelle Heulin	Champs failli	Boues activées	3675	2018
Le Pallet	Pont des grenouiller	Boues activées	3500	2000
La régrippière	Les carrières	Lagunage	530	1981
	La Rinelière	Lagunage	650	2004
Vallet/Mouzillon	La baronnière	Boues activées	15200	2006
Vallet	Bonne Fontaine	Lagunage	370	1982
	Braud	Filtre à sable	30	2002
	Les Chaboissières	Lagunage	250	1993
	Les Chaloussières	Lagunage	100	1990
	Les Corbeillières	Filtre à sable	190	2002
	Les Courreres	Lagunage	400	1982
	La Débaudière	Filtre à sable	110	2003
	La Gobinière	Filtre planté de roseaux	300	2014
Mouzillon	La barillièrre	Filtre planté de roseaux	500	2007
			<b>49235</b>	<b>2000</b>

## Le fonctionnement et la conformité

Commune	Nom de station	Capacité nominale (EH)	Charge entrante DBO5	Filière de traitement	Conformité DDTM				
					Conformité à l'arrêté préfectoral		Conformité à la directive européenne du 21 mai 1991		
					Equipement de la station	Performances épuratoires de la station	Equipement de la station	Performances épuratoires de la station	Système de collecte
DIVATTE SUR LOIRE	le plessis (La chapelle Bassemer)	5000	203	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
DIVATTE SUR LOIRE	le Bois Jahan (Barbechat)	1000		filtre roseaux	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LE LANDREAU	le gotay	1900		boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LE LANDREAU	Bas Briacé	200		filtre à sables	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LE LOROUX-BOTTEREAU	les bas prés	75 207 517	204.2	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
LE LOROUX-BOTTEREAU	le Pé bardou	270		lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LE LOROUX-BOTTEREAU	la Coindrie	180		filtre à sable	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LE LOROUX-BOTTEREAU	la malonnière	100		filtre à sable	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LA REMAUDIERE	chemins de Landemont	280		lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LA REMAUDIERE	La Savatterie	400		filtre roseaux	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
ST JULIEN DE CONCELLES	les planches	6000	219	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
LA BOISSIERE DU DORE	Route Vallet	300		lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LA BOISSIERE DU DORE	Route Remaudière	550		lagunage naturel					
LA CHAPELLE HEULIN	Champ failli	3675	130	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
LE PALLET	Pont des grenouillers	3500	144	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
LA REGRIPIERE	les carrières	530		lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LA REGRIPIERE	la rinelière	650		lagunage naturel	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	
VALLET	la baronnière	15200	94,851	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
VALLET	les courères	400		lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
VALLET	Bonne fontaine	370		lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
VALLET	la gobinière	300		filtre roseaux	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
VALLET	les chaboissières	250		lagunage naturel	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	
VALLET	les corbeillères	190		filtre à sable	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
VALLET	la chalousière	180		lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
VALLET	la debaudière	110		filtre à sable	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
VALLET	Braud	30		filtre à sable	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
MOUZILLON	la Barillière	500		filtre roseaux	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
		75249582							

Les raisons de non-conformité sont les suivantes :

- Vallet, les Chaboissières : le bilan fait apparaître une non-conformité sur la DCO avec un bilan négatif lié à la limite de la validité de l'échantillonnage ponctuel. Une attention particulière sera portée au bilan 24h de 2020 pour constater l'existence d'une non-conformité.
- La Regrippière, station de la Rinelière : le bilan fait apparaître une non-conformité sur la DCO sur le rendement et sur la concentration maximale. En l'état actuel, l'obsolescence de cette station ne permet pas de résoudre ce point. Cependant, cette station sera abandonnée en 2021 suite à la construction de la nouvelle station d'épuration boues activées sur le site des Carrières.

### **1-9-1 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P203.3)**

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU est de **100**.

### **1-9-2 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3)**

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU est de **100**

### **1-9-3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU ( P205.3)**

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU est de **100**

### **1-9-3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel(P254.3)**

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Pour l'exercice 201, l'indice global des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel est de **100**.

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1-10-1 : Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre	filières boues	Exercices 2018 en t MS	Exercices 2019 en t MS	%
Divatte sur loire	lit de roseaux	61,18	57,27	-6%
la chapelle heulin	lit de roseaux	33,78	41,09	22%
Le Landreau	Lit de roseaux	14,7	22,022	50%
Le Pallet	lit de roseaux	41,34	36,935	-11%
Saint Julien de Concelles	Serre solaire	54,72	69,261	27%
Loroux Bottereau	Centrifugeuse boues liquide	92,3	87,8	-5%
Vallet	Centrifugeuse	125,44	131,65	5%
<b>Total de boues produites</b>		<b>423,46</b>	<b>446,028</b>	<b>5%</b>

### 1-10-2 : Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Destination des boues	Exercice 2018 en t MS	Exercice 2019 en tMS	Variation (%)
Divatte sur Loire	compostage	28,494	29,475	3%
La Chapelle Heulin	Epannage	35,828	5,967	-83%
Le Landreau	Compostage	19,605	9,803	-50%
Le Pallet	Compostage	23,864	31,45	32%
Saint Julien de Concelles	Compostage	41,182	36,098	-12%
Loroux Bottereau	Epannage	992	64,12	-94%
Vallet	Compostage	103,66	108,83	5%
<b>Total des boues évacuées</b>		<b>1244,633</b>	<b>285,743</b>	<b>-22,40%</b>

### 1-10-3 : Taux de boues évacuées selon les filières conforme à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Pour 2019, ce taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de **100**.

## **1.11. Programme de travaux**

### **1-11-1 pour l'année 2019: les grands travaux effectués**

- Extension réseau sur Divatte sur Loire : le Praud
- Aménagement rue Aristide Briand à La Chapelle Heulin (assainissement)
- Aménagement Route de Villeneuve au Pallet (assainissement)
- Aménagement rue des Forges au Loroux Bottereau (assainissement)
- Aménagement rue Retailleau au Loroux Bottereau (assainissement)
- Réhabilitation réseau sur le Landreau
- Mise en place télésurveillance sur les postes de certaines stations non équipées (La Remaudière, La Regrippière, Le Loroux Bottereau)
- Changement des équipements du poste de refoulement de la ZI des Dorices

### **1-11-2 pour l'année 2020, les travaux prévisionnels :**

- Extension réseau sur Divatte sur Loire : L'épine (village)
- Extension réseau sur Divatte sur Loire pour lotissement La Garenne (privé)
- Refonte des stations d'épuration de la Regrippière
- Refonte de la station de la Débaudière à Vallet
- Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station des Corbeillères à Vallet
- Travaux extension réseau à la Haute Charouillère à Vallet (PUP)
- Extension de réseau Impasse du Pointu à Vallet
- Travaux bassin d'orage sur PR des basses rivières à Saint-Julien-De-Concelles
- Mise en sécurité des postes de refoulement à Saint-Julien-De-Concelles

## 2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance assainissement comprend une partie variable et une partie fixe :

- La part variable est calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service assainissement
- La part variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevée par l'utilisateur sur le réseau public de distribution ou sur toute autre sources dont l'utilisateur génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement.

Actuellement les tarifs sont différents d'une commune à l'autre en fonction du mode de gestion et du service rendu. Il a été approuvé en 2018, le principe de lissage de l'harmonisation du tarif d'assainissement collectif sur une période de 10 ans à compter de 2018 afin d'obtenir un prix cible en 2027 identique sur tout le territoire, fixé comme suit :

- Part fixe : 57.33 €
- Part variable : 1.66 €

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 sont les suivants :

Communes	Abonnement collectivité	Part variable collectivité	Abonnement délégataire	Part variable délégataire	Simulation pour 120 m3	Prix du service par m3 pour 120 m3
D/L: BARBECHAT	17,48 €	0,69 €	31,58 €	1,11 €	265,06 €	2,21 €
D/L: LA CHAPELLE BASSE MER	21,47 €	0,97 €	31,58 €	1,11 €	302,65 €	2,52 €
LE LANDREAU	12,05 €	0,88 €	20,52 €	0,58 €	207,77 €	1,73 €
LE LOROUX-BOTTEREAU	18,21 €	0,57 €	30,28 €	0,69 €	199,69 €	1,66 €
LA REMAUDIERE	37,54 €	1,21 €	0,00 €	0,00 €	182,74 €	1,52 €
ST JULIEN DE CONCELLES	44,91 €	1,48 €	36,09 €	1,00 €	378,60 €	3,16 €
LA BOISSIERE DU DORE	55,51 €	1,21 €	0,00 €	0,00 €	200,71 €	1,67 €
LA CHAPELLE HEULIN	28,54 €	1,21 €	26,61 €	0,74 €	289,15 €	2,41 €
LE PALLET	31,32 €	1,05 €	34,11 €	0,85 €	293,43 €	2,45 €
LA REGRIPIERE	32,31 €	1,19 €	0,00 €	0,00 €	175,11 €	1,46 €
VALLET	83,51 €	1,83 €	0,00 €	0,00 €	303,11 €	2,53 €
MOUZILLON	83,51 €	1,83 €	0,00 €	0,00 €	303,11 €	2,53 €

Les tarifs 2019 ont été votés par délibération du 14/11/2018

Par délibérations n° 20180214-06 en date du 14 février 2018 et n°20180328-10 du 28 mars 2018, le Conseil Communautaire a délibéré sur les tarifs à appliquer en matière de Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif comme suit :

- 3 000 € par logement ;
  
- Pour les logements collectifs verticaux :
  - 3 000 € pour le 1er logement
  - 1 500 € par logement pour 2 à 5 logements complémentaires
  - 1 000 € par logement à partir du 6ème logement
  
- Pour les logements sociaux construits par les bailleurs sociaux :

Nombre de logements	Tarifs
1	1 500 € par logement
2 à 5	750 € par logement
6 et plus	500 € par logement

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Vos Contacts :

Accueil : 80, Avenue des Noëles BP 170  
44504 LA BAULE CEDEX  
Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

Téléphone : 02 44 68 20 09 (prix d'un appel local)  
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00

Dépannage 24h/24 : 02 44 68 20 09 (prix d'un appel local)

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2018

Courier : TSA 80109  
44504 LA BAULE CEDEX

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

42

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Collecte et traitement des eaux usées :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE ET LOIRE**

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	72,98 €	
Consommation TTC	278,78 €	soit 0,0023 €/Litre
<b>Total facture TTC</b>	<b>351,76 €</b>	
	<b>351,76 €</b>	

SAGR - SAS au capital de 10 152 900 € RCS Nantes 33009684 Siège Social 11 Chemin de l'Anagnin 42130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR2636209684-44AF 3868  
Les informations relatives font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de notre dossier client. Conformément aux articles 19 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases, nous bénéficions d'un droit d'accès et de mise à jour et d'un droit de rectification ou de suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAGR, 1 rue Antoine Lavoisier, Copernicourt. Toute information communiquée à SAGR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
LE PALLET						120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						<b>120</b>	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>	298,18 € HT	<b>328,00 € TTC</b>		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Communale		Année 2018						32,66	10,00
Abonnement part SAUR		Année 2018						33,68	10,00
Consommation part Communale		Année 2018			120	1,0900	130,80		10,00
Consommation part SAUR		Année 2018			120	0,8420	101,04		10,00

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA	
	21,60 € HT	<b>23,76 € TTC</b>	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%	
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		Année 2018			120	0,1800	21,60	10,00

<b>Total Facture</b>	<b>351,76 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 319,78 €  
TVA sur les débits : 31,98 €

#### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

#### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

#### ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

## 2.3. Recettes

Les recettes de la collectivité sont :

Type de recette	exercice 2018	exercice 2019	%
Redevance eaux usées	1 930 582,63 €	2 076 189,46 €	7,5%
PFAC	181 251,00 €	790 090,26 €	335,9%
FRE	244 255,64 €	140 879,96 €	-42,3%
Vérification / contrôle	14 151,65 €	16 038,00 €	13,3%
Recette matière de vidange	7 557,20 €	6 928,60 €	-8,3%
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €	0,0%
FCTVA, produits financiers et exceptionnels	1 919,84 €	9 502,28 €	395,0%
<b>TOTAL des recettes</b>	<b>2 379 717,96 €</b>	<b>3 039 628,56 €</b>	<b>27,7%</b>

## 2.4. Budget de fonctionnement

La synthèse du budget de fonctionnement 2019 réalisé est détaillée ci-dessous :

	2018	2019	%
Charges à caractère général	308 486,53	398 174,12	29,1%
Charges de personnel	292 608,99	258 233,82	-11,7%
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,0%
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,0%
Opérations d'ordre entre sections	1 302 374,38	1 323 604,05	1,6%
Autres charges de gestion courante	0,00	3 235,66	
Charges financières	410 050,06	448 382,61	9,3%
Charges exceptionnelles	1 000,00	21 040,66	2004,1%
Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,0%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 314 519,96</b>	<b>2 452 670,92</b>	<b>6,0%</b>
Résultat de fonctionnement reporté	986 554,02	779 095,45	-21,0%
Atténuations de charges	90,00	0,00	-100,0%
Opérations d'ordre entre sections	565 326,89	552 060,61	-2,3%
Ventes de produits, prestations de services	2 377 798,12	3 030 126,28	27,4%
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,0%
Autres produits de gestion courante	1 811,89	1 826,58	0,8%
Produits financiers	2,13	0,00	-100,0%
Produits exceptionnels	15,82	7 675,70	48419,0%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 931 598,87</b>	<b>4 370 784,62</b>	<b>11,2%</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 617 078,91</b>	<b>1 918 113,70</b>	<b>18,6%</b>

### 3. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Code	Libellé	2018
Indicateur descriptif des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	37410
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	285.743
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	Variable entre les communes
Indicateur de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non calculable
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Non calculable
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	10
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	3234.54
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Non connu
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0

P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Non calculable
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	
P258.1	Taux de réclamations	

## 4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 4.1. Montants financiers

	exercice 2018	Exercice 2019	%
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 874 298,14	786 445,98	-72,64%
Montant des subventions	46 309,92	172 677,37	272,87%
Montant des contributions du budget général	0,00	0,00	0,00%

### 4.2. Etat de la dette de service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	exercice 2018	Exercice 2019	%
Encours de dette au 31 décembre 2019	12 627 730,36	11 720 363,48	-7,19%
Montant remboursé durant l'exercice en € en capital	985 793,70	907 366,88	-7,96%
Montant remboursé durant l'exercice en € en intérêt	394 724,56	382 086,37	-3,20%

### 4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 1 287 228.05 € et la quote-part des subventions d'investissement reprises a été de 552 060.61 €.

## 5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

### 5.1. **Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

En 2019, il y a eu 3 234.54 € pour des créances admises en non valeurs.

### 5.2. **Opérations de coopération décentralisée ( cf L1115-1-1 du CGCT)**

Sont listées ici les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Aucune opération de ce type n'a été réalisée en 2019.